



Comité social d'administration de service central du réseau de la DGFiP

Déclaration liminaire

1. Ouverture de la séance et déclarations liminaires

Monsieur le Président,

Six mois après le début du mandat du CSASCR, nous pouvons enfin réunir sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT ou FS). La CGC et l'UNSA expriment les vœux d'un dialogue social de qualité. Nous rappelons que quel que soit le rôle des participants, nous voyons des collègues des deux côtés de la table. Si nous n'avons pas acquis le savoir-faire des habitués du CHSCT-C, nous saurons apprendre en marchant.

Nous espérons pouvoir disposer d'un règlement intérieur clair. Celui de la F3SCT du CSAM est d'ailleurs en cours de discussion. À ce sujet, nous remercions nos collègues de FO pour la pertinence de leurs remarques préparatoires : en particulier sur le rôle du secrétaire de l'instance. Cette personne aura la responsabilité de coproduire l'ordre du jour en coordination avec la formation plénière du CSASCR.

Nous vous remercions d'avoir déjà posé les jalons du fonctionnement calendaire de nos réunions. Cela donne déjà un cap. Nous saurons utilement solliciter la représentation de l'employeur dans ce cadre encore en coconstruction.

Le ressort de cet organe est très étendu en matières de personnels et de géographie : le soleil ne se couche jamais sur les quelque trois mille agents sur lesquels nous devons veiller. Pourrons-nous réaliser les visites de services nécessaires : à Nantes en pleins travaux ainsi qu'en Outre-Mer ? La proximité avec les agents est nécessaire pour comprendre la raison de tel ou tel incident ou accident.

Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) fait apparaître une sollicitation importante des corps et des esprits au sortir de la crise sanitaire. Cependant nous nous étonnons de ne pas y voir apparaître la totalité des sites : avec les SCBCM, les DFiP de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna manquent à l'appel. Or, nous devons pouvoir juger de la qualité de vie au travail même dans les îles lointaines. Et au vu du registre de santé et sécurité au travail (RSST), cela commence par un bureau confortable.

Je vous remercie.

En réponse aux différents propos introductifs , l'administration a effectivement confirmé que le règlement intérieur n'était pas prêt.

Parce que la DGAFP n'avait pas préparé de règlement type avant février dernier ce n'est que début juillet que le CSAM doit en décider pour le ministère (CSA et CAP), avant la déclinaison par le CSAR.

De fait, il ne faut donc pas espérer de RI avant le début de l'automne. Et ce n'est pas le dialogue social « neutralisé » pendant le mouvement social du printemps qui est responsable de ce retard ! Comme cela a été suggéré lors du Webinaire du 26 mai dernier.

Pour les services centraux, il faudra regarder la dégradation des indicateurs de l'observatoire interne et le tableau de bord de veille sociale.



Quant à la campagne d'évaluation, on a changé de système avec ESTEVE et ses nouvelles rubriques. Si l'ensemble des évaluateurs du réseau a disposé des informations et notamment du guide de recours dans l'envoi initial, il subsiste un doute sur l'envoi du guide des recours aux évaluateurs des services centraux

2. Élection secrétaire de l'instance (pour avis)

L'élection du président de séance a lieu après une interruption de séance.

Est élue Mme Fizames (Solidaires) pour une année.

3. Point sur l'organisation de la formation spécialisée (sujets abordés lors de l'instance, situation des sites éloignés, présentation d'un calendrier annuel de travail) et point d'actualités (Fiche 1)

Pour le webinaire, plutôt que d'avoir une salle vide, il aurait été souhaitable de laisser aux franciliens la possibilité de remplir symboliquement le lieu.

Nous reprendrons le calendrier du DUERP, PAP et TBVS qui étaient abordés séparément en CTSCR et en CHSCT-C. Il nous paraît opportun de disposer des PV des dernières séances de cet organe commun aux administrations centrales afin d'assurer une continuité de suivi des dossiers.

Comme nous le disions en liminaire, il ne faut pas exclure des visites de site sur les sites éloignés. Nous savons, en effet, que les grands travaux nantais demandent une attention particulière. Pour l'Outre-Mer, nous comprenons les distances extrêmes mais rien ne remplace la possibilité d'un contact direct avec nos collègues. Et là-dessus, depuis la fermeture des CHSCT locaux, il est plus difficile de disposer de l'indispensable connaissance du terrain. Nous suggérons la mise en place de FS de site pour assurer cette proximité.

En ce qui concerne la préparation de la réunion bâtiminaire de juin, il ne sera pas possible de réunir simultanément les différentes directions ministérielles. En absence de FS de site, il nous paraît cependant souhaitable de réunir sous la houlette du SG les secrétaires des FS des administrations économiques et financières. Cela permettra de disposer d'une vision technique de l'état des sites parisiens. Pour le Montreuil-Blanc, le Montaigne (Noisy-le-Grand) ou Noisiel, il faudrait sans doute faire de même avec la DiSI d'Ile-de-France, l'ENFiP et TRACFIN.

Quid des fiches de signalement ?

Effectivement, la FS du 20 juin n'est plus d'actualité, mais une FS bâtiminaire sera organisée début juillet 2023. Des dates seront proposées aux OS.

Sur Nantes, le principe est un conseil de cité avec les administrations et les représentants du personnel sous la présidence du préfet.

La CGC & l'UNSA réitèrent sa demande de création d'une FS de site à ce sujet.

4. Présentation de la note d'orientation SST 2023 (Fiche 2)

À la lecture de l'[arrêté du 15 juin 2022 fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la fonction publique de l'État](#), chaque représentant, titulaire ou suppléant, dispose donc de dix-huit jours d'autorisation d'absence et le secrétaire de vingt-deux jours. Comment et pour quel motif ces contingents vont-ils pouvoir être utilisés ?



Au niveau du congé de formation de cinq jours, une journée est déjà couverte par la formation organisée vendredi 26 mai en distanciel. Qu'en sera-t-il des deux journées prévues à la fin de l'année ? Comment sera gérée la formation des deux derniers jours et qui est donné par un organisme agréé ? Et lequel ?

Outre les crédits SST attribués aux FS, l'animateur de la politique ministérielle de prévention (APMP) peut-il mobiliser des crédits supplémentaires pour les actions de formation (ex : risque incendie, gestes qui sauvent, risques routiers...) ? La question de la santé mentale et de la médiation interpersonnelle est un sujet souvent mis de côté. La pratique du secourisme en la matière n'est guère connue.

Dans les services centraux, le télétravail est particulièrement utilisé. Outre le DUERP-PAP 2023, y aura-t-il une campagne pour réaliser le bilan de l'expérience ?

L'interruption d'activité pour état de santé nécessite une approche d'autant plus spécifique qu'elle peut être corrélée avec des risques professionnels psycho-sociaux identifiés ou non dans le DUERP ou à travers une fiche de signalement.

Pour le risque amiante, nous plaignons pour un dépaysement des demandes d'indemnisation au niveau ministériel. D'expérience, les services locaux ne sont pas toujours bien armés pour prendre la dimension d'un sujet d'autant plus complexe que l'exposition parfois ancienne de plusieurs décennies n'est pas toujours correctement documentée.

Quant à l'ambiance thermique du bureau, les fiches RSST marquent la demande des agents de travailler dans un air correctement régulé. Nous nous en tenons au code de l'énergie qui fixe la consigne à 19 °C ([article R241-26](#)). Or, il est de constater que les systèmes de chauffage et de climatisation ne sont pas toujours correctement réglés et entretenus. Les canicules demandent une attention particulière. Notons que, lors de ces épisodes, les agents pourraient être amenés à renoncer au télétravail dès lors que la résidence administrative est rafraîchie.

Les réponses de l'administration :

- L'administration précise que l'ISST est en cours de recrutement suite à la mise à la retraite du titulaire. L'intérim est assuré depuis l'Auvergne (avec ressort sur l'océan Pacifique dont Wallis-et-Futuna). Il collabore avec les collègues de Noisy-le-Grand et de Nantes. Il n'y a pas de planning d'inspection. Le prochain ISST prendra son poste formellement le 1^{er} septembre. Après une période de formation de 5 mois, il sera opérationnel courant 2024..*
- Il y aura bien une politique ministérielle commune. Il n'y a que le ministère de l'économie et des finances qui dispose de crédit.*
- Le CSA et sa FS3CT disposent d'un règlement unique.*
- Les formations en présentiel des élus seront lancées à partir de l'automne prochain.*
- Les APMP accompagnent les assistants de prévention et aident à gérer le budget.*
- Les formations de préventions devront concerner les agents qui sont le plus près des sites concernés.*
- Le sujet des températures est connu et dépend des différents bâtiments. L'administration promeut la sobriété énergétique.*
- La DGFiP s'inscrit dans la plupart des axes du ministère.*
- La priorité de la DGFiP est la sécurité des agents en contact avec le public et de nouveaux outils de suivi des incidents.*



- *On veut travailler sur les agents éloignés ou qui ont des problèmes de santé mentale.*
- *Sur le télétravail, on veut prendre les enseignements de l'outil ANACT sur l'évaluation du télétravail. On peut institutionnaliser son utilisation.*

5. Présentation des crédits SST de services centraux 2023 et du mode de fonctionnement de la gestion des crédits (Fiche 3)

Nous disposerons d'une enveloppe disponible de 116 879 €. Comme une partie sera directement prélevée par la médecine de prévention, un tableau de bord de suivi budgétaire est sans doute indispensable.

Les préconisations du PAP devront, pour la partie ergonomique, faire l'objet d'une évaluation de la dépense afin d'organiser la commande publique au plus près des besoins des collègues. De plus, il faudra évaluer si telle dépense (double-écran &c.) relève ou non du budget général des bureaux ou de cette enveloppe spéciale.

Compte tenu de la dispersion géographique du SCR, les services centraux peuvent émarger sur au moins deux enveloppes régionales (Ile-de-France et Pays-de-la-Loire sans compter les délégations inter-régionales) et deux COM.

Les opérations telles que les réaménagements à Noisy-le-Grand ou à Nantes, pourront-elles bénéficier du dispositif de 1,5 M€ dédiés aux grands projets ?

En Centrale, le bâtimentaire est pris en charge par le SG. Le crédit par agent est donc légèrement inférieur à celui alloué dans les directions territoriales. Cependant, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficient des crédits pleins.

Dans la structure chargée de la coopération internationale (en décalage horaire), il a été proposé expérimentalement des formations sur le stress, les micro-siestes ou la fatigue visuelle.

La DGFIP avait peu de visibilité sur l'ancien CHSCT-C. Seuls des aménagements de postes sur prescription de la médecine de prévention ont été réalisés (hors handicap dont les crédits sont prélevés sur un fond ad hoc).

Le site de Nantes ne dispose pas du fond régional mais bénéficie des mêmes formations à coordonner avec la DRFiP 44. Les transferts comptables sont gérés par l'APMP.

6. Présentation du tableau de bord de veille sociale 2022 (Fiche 4)

Quid des Saint-Pierrais et des Wallisiens, sans oublier les SCBCM hors Finances ?

Le TBVS de 2022 est assez inquiétant. Malgré le télétravail qui masque une partie des heures écartées, l'intensité de l'année fait apparaître un « rattrapage » parfois à marche forcée.

Pourquoi les heures écartées ne donnent-elles pas lieu à rémunération en heures supplémentaires ? La DGFIP dispose, en effet, d'un crédit d'1,8 M€ pour les payer. La DLF n'apporte aucune compensation (primes ou RIFSEP) aux contraintes et sujétions dignes d'un cabinet ministériel (suivi des nuits parlementaires).

Certains bureaux ont plus ou moins de mal à recruter. Or, l'attractivité résulte non seulement de la gestion des emplois et des carrières mais aussi des conditions d'exercice à la main de la hiérarchie. Les différents services sont plus ou moins inégaux ainsi que pour le taux de rotation des collaborateurs.



Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna présenteront ultérieurement leur TBVS en même temps que leur DUERP.

Les couvertures d'effectifs sont stables mais parfois inégales. Le taux de rotation est assez important (départ en province ou réussite aux concours). Il n'y a pas de problèmes de courts congés de maladie (moins de cinq jours). Les congés non pris sont encore très supérieurs (DLF, RH) aux chiffres de 2018-2019 malgré une légère baisse.

Sur l'offre de service, l'administration a terminé le tour des SCBCM.

La situation à la DLF est inquiétante avec des écrêtements et un taux de rotation importants, il faut être particulièrement vigilant. Il y aura une information spécifique réalisée auprès de la DLF.

L'administration a de grandes réserves sur la distinction entre fonctionnaires, contractuels et prestataires. Il ne faut pas s'éloigner de la doctrine générale du réseau.

Le logiciel ne sait pas gérer l'extraction des écrêtements quotidiens.

Les nouvelles fiches de signalement peuvent être présentées à chaque séance, au minimum semestriellement.

Les outils de pointage des SCBCM posent question selon l'utilisation des extractions logicielles (badgeuses des ministères d'accueil ou pointage web).

Il n'y a aucun refus de télétravail mesuré dans l'outil SIRHIUS.

Se pose les questions du télétravail nécessaire pour des raisons immobilières (DIE, futur site nantais). Les organisations syndicales s'interrogent sur les règles établies localement. De ce fait, les discussions avec la hiérarchie est assez compliquée.

L'administration suivra la masse de journées télétravaillées par service afin de voir les grandes tendances.

Les heures de l'encadrement ne sont pas mesurées. En 2022, une rétribution spécifique a été accordée à la DLF pour les travaux complémentaires du PLFR.

7. Examen du tableau des accidents de service de janvier à avril 2023 (Fiche 5)

En ce qui concerne le CIP Noisiel, nous avons constaté deux accidents pour lesquels l'administration est un peu responsable.

L'accident du mardi 14 février concernait une élève de la formation continue de l'ENFiP. Les escaliers de marbre du hall d'entrée sont peu marqués et glissants avec l'humidité saisonnière. Une protection visible et antidérapante devra sans doute être étudiée par le gestionnaire de site à savoir l'ESI Noisiel.

La mauvaise chute du vendredi 17 suivant concernait une collègue du bureau BSI-2. Elle résulte des câbles sortant de la trappe électrique encastrée dans le sol. La pièce B109, en cours de réaménagement, sert encore de bureau de passage pour directeur divisionnaire et de salle de réunion. Cette gestion de l'alimentation informatique présente des risques de chute de hauteur et de bris de matériel. Faut-il la remplacer par des colonnes de distribution (ou « perches ») plus visibles ?

Par ailleurs, il y a un nombre important d'accident de trajets.

Qu'en est-il du malaise à SJCF-1A (Turgot) ?

L'agent du SJCF-1A a été pris en charge par les pompiers (santé personnelle).



A proximité du Montaigne, un alternateur jeté par des enfants présents en surplomb des accès au RER Noisy-le-Grand Mont-d'Est a manqué de peu un agent. Si cet agent n'a pas été touché physiquement et qu'aucune fiche de signalement n'ait été faite, il est accompagné par l'administration dans sa plainte.

Sur la chute dans le bureau de Noisiel, l'administration n'envisage pas d'action particulière.

On prend note de la question de l'escalier de Noisiel.

Il y a une question de sensibilisation sur les fils qui traînent.

Sur le parking, les travaux ont pris en compte les nouvelles normes de revêtement moins rugueux pour limiter les particules fines émises par abrasion des pneumatiques. Il faudra faire le point avec SIEP. mais il y a la question des pluies qui causent des flaques à l'entrée du parking, l'eau ruisselant des voitures humidifiant l'intérieur des locaux jusqu'au local à vélo et rendant le sol glissant.

8. Examen des observations du registre SST de janvier à avril 2023 (Fiche 6)

Les toilettes du Colbert, du Sully et du Maille Nord (Noisy-le-Grand) appellent une attention redoublée. Le nettoyage sur ce dernier site doit sans doute être revu par les prestataires du propriétaire.

Comme nous l'avons vu à Noisiel, les câbles qui traînent sont source d'accidents potentiels au Necker. La responsabilité de la hiérarchie est engagée conjointement avec celle des agents.

Avec un peu de discipline collective, fumeurs et non-fumeurs doivent pouvoir s'entendre à l'entrée du Montaigne.

Les agents de Noisy-le-Grand se sentent parfois oublié et isolés. Une solution doit être trouvée au Maille-Nord.

Le problème principal et généralisé est celui de la régulation de l'ambiance thermique. Il est difficile d'obtenir la valeur de base de 19 °C, notamment en période de demi-saison. La climatisation du site de Noisiel est particulièrement complexe à gérer : trop froide ou trop chaude, notamment autour des pièces C112, C113, C114, C115 & C117. Des collègues ont demandé depuis plusieurs semaines la production de froid. Les travaux n'étant pas réalisés, les migraines à répétition les contraignent à demander un télétravail exceptionnel. L'ancienne gestion du SG paraissait plus efficace sur ce point.

Quid des DFiP ultramarine ?

L'administration reconnaît avoir oublié les DGFIP ultramarines.

La DGFIP n'a pas la main sur l'application gérant le RSST pour les immeubles rattachées au Secrétariat Général (y compris le CIP Noisiel).

Sur le bâtiment, l'administration n'a pas la main. Elle s'est posé la question de mise à disposition de plaid. Un SBCM, qui en a fait la demande, a pu en bénéficier. Le sujet de la température est encore à l'étude en collaboration avec le SG.

9. Examen des visites ISST de janvier à avril 2023 (Fiche 7)

Nous espérons pouvoir visiter les chantiers importants des différents sites.



10. Questions diverses

Déménagements

Nous demandons un suivi des déménagements en cours à Noisy-le-Grand (SSI, DTNum & DPN) et à Noisiel (DP-2 et BSI-2).

L'administration n'a aucune information sur le regroupement éventuel du CISIRH et la mission SIRHIUS (en phase de réflexion). Quoiqu'il en soit le regroupement de mission est un sujet CSA et non FS.